

COMPTE RENDU DU CTPD DU 05 MAI 2011

Ordre du jour :

- formation professionnelle : bilan 2010 et perspectives 2011
- point sur la mise en place des DISI
- point sur les nouvelles règles de gestion
- classement des postes
- questions diverses

En préambule, le président a transmis aux organisations syndicales, la proposition d'un nouveau règlement intérieur du CTP Départemental, basé sur le schéma type établi au plan national. Il sera voté lors d'une prochaine réunion de cet organisme paritaire.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, **le syndicat CGT Finances Publiques 47 a lu la déclaration liminaire suivante :**

Ce CTPD se tient aujourd'hui dans un contexte politique particulièrement défavorable aux fonctionnaires. Le gouvernement vient en effet d'annoncer le gel des salaires dans la fonction publique pour l'année 2012. Après celui de 2011, après les retards accumulés depuis des années par rapport à l'inflation (par exemple 0,8% pour le seul mois de mars 2011), les ministres promettent donc aux personnels de gagner encore moins !

Pour la CGT, une augmentation générale et significative du point d'indice s'impose pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées. Ce ne sont pas quelques mesures catégorielles qui permettront de régler le contentieux salarial général et de reconnaître les qualifications sans cesse croissantes des fonctionnaires.

Cette revalorisation salariale est d'autant plus nécessaire que la politique d'emploi menée par ce même gouvernement est tout aussi désastreuse. Le Lot et Garonne n'est pas en reste et subit lourdement cette politique, car, à missions constantes, nous sommes de moins en moins nombreux pour faire face aux charges de travail des postes et services.

Cette situation de l'emploi se traduit dans l'ensemble des sites, par un niveau de souffrance au travail grandissant et jamais atteint. Nous sommes de plus en plus souvent interpellés par des collègues qui n'en peuvent plus. Dans nos déplacements et quel que soit le lieu, nous avons rencontré de nombreux agents qui vont mal, qui se plaignent de venir travailler avec une boule à l'estomac, qui souffrent de la charge de travail, du stress et de la pression des échéances et des retards accumulés, du poids et des effets des suppressions d'emplois. Parfois les pressions hiérarchiques contribuent à alourdir ce mal-être, augmentant encore plus les difficultés des agents.

Cette dégradation de nos conditions de vie au travail est insupportable ! De plus, il est devenu maintenant évident que le service public ne peut pas être bien rendu dans ces conditions. Et ce n'est pas du chantier de la réingénierie des missions, ni de l'abandon de certaines tâches, que viendront les solutions pour permettre d'alléger la charge de travail de chaque agent du département tout en assurant la même qualité de service public pour nos usagers.

C'est pourquoi la CGT à l'occasion de ce CTPD renouvelle sa revendication d'arrêt des suppressions d'emplois et, au contraire, les créations nécessaires à la réalisation de nos missions de service public et l'amélioration des conditions de travail pour tous les agents.

Concernant l'ordre du jour de ce CTPD : fusion des statuts et nouvelles règles de gestion, mise en place des directions des services informatiques, procédure de classement des structures comptables, autant de sujets qui vont être abordés et qui sont les suites et surtout les conséquences de la fusion des ex directions DGI et DGCP, symbole de l'application de la RGPP à l'ensemble de la fonction publique. Cette fusion impacte d'ailleurs directement l'autre point de l'ordre du jour qui concerne la formation professionnelle.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un point d'informations qui nous soit donné aujourd'hui, les représentants de la CGT Finances Publiques du 47 ne se priveront pas de rappeler nos positions et nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail dans les débats qui vont suivre. Globalement toutefois, nous ne pouvons que dénoncer et déplorer la succession de ces réformes sans fin et souvent précipitées, qui secoue l'ensemble du réseau. Cumulées aux suppressions d'emplois successives, elles ne font que l'affaiblir, en rajouter au mal être des personnels, sans apporter à l'usager les améliorations qui lui ont été promises en matière de services publics.

Enfin, sans remettre en cause les priorités que vous avez définies pour les débats de ce CTPD, il nous aurait paru plus opportun que soit évoquée la situation de plusieurs sites du département. Pour cette raison, dans les questions diverses, les représentants CGT reviendront sur les difficultés et/ou inquiétudes soulevées par les personnels dans les sites de : Villeneuve et Marmande Municipales, SIP d' Agen et les Trésoreries de Mézin, Nérac, Miramont et Duras, afin de leur apporter des réponses et des solutions concrètes.

Le président n'a pas souhaité faire de commentaires, ni répondre aux différentes déclarations. Il a simplement indiqué nous donner le même niveau d'information que celui de l'administration, même si certains sujets ne sont pas encore arrêtés.

☛ Formation professionnelle

Comme tous les services de direction, celui de la formation professionnelle a été impacté par la fusion des 2 anciennes directions locales :

- ⇒ nouveau service
- ⇒ dorénavant, **l'organisation des concours** se rajoute à la formation initiale et continue d'où des difficultés supplémentaires tant qu'existent des concours différents entre les 2 filières + nouveaux concours et nouvelles préparations + durées des formations initiales pas encore arrêtées.

- **Bilan 2010** : participation plus importante dans les gros sites et plus forte coté filière fiscale.
- **Perspectives 2011** : Accompagnement de la fusion + conditions de vie au travail + CHORUS

. Concernant le bilan 2010, les représentants CGT sont intervenus pour :

- reconnaître le bon travail réalisé par le service local de la formation professionnelle malgré le contexte très difficile.
- demander à revoir la formation d'une semaine à Lyon pour les passages de C en B. Des témoignages mettent en doute l'efficacité de cette formation au regard du coût qu'elle induit.
- rappeler les problèmes de formation liés à la mise en place d'AGORA dans la filière gestion publique.

. Sur les perspectives 2011, la CGT a rappelé que localement, elles ne pouvaient se décliner que dans le cadre contraint des décisions nationales. En la matière, les organisations syndicales n'ont même pas été consultées.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut avoir les moyens en adéquation avec les besoins notamment au regard des enjeux qu'entraînent la fusion et les nombreuses réformes en cours dans le réseau or, à ce niveau, les perspectives de formation professionnelle 2011 manquent d'une réelle ambition.

☛ Point sur les nouvelles règles de gestion

Présentation par la direction locale : Les statuts unifiés sont applicables à compter du 01/09/2011. Il y a donc nécessité d'unifier les règles qui régissent la gestion des personnels en matière de : concours et formation initiale, avancements et carrières (tableaux d'avancement, liste d'aptitude, concours et examens professionnels etc.), mutations et 1^{ère} affectations. Depuis septembre 2010, la Direction Générale a ouvert plusieurs groupes de travail pour discuter de ces sujets avec les organisations syndicales. Il s'agit donc de faire un point d'étape des discussions en cours, en particulier sur le nouveau système de mutation, afin que nous soyons tous au même niveau d'information.

Un diaporama a ensuite été diffusé reprenant les différents points sur la question.

La CGT est intervenue par l'intermédiaire de son expert à ce CTPD (élu en CAP Nationale et présent aux groupes de travail nationaux) pour compléter les informations du diaporama. **Il a également précisé que plusieurs points n'étaient pas encore tranchés et feraient l'objet de nouvelles discussions.**

Au final, l'architecture à venir du système cible de mutation s'établira sur ces bases :

- . renouvelable chaque année avec mouvement principal en septembre + mouvement complémentaire.
- . ancienneté administrative avec interclassement des grades dans le corps selon l'indice.
- . affectation sur une résidence d'affectation nationale (le SIP et les trésoreries rattachées) puis sur une missions/structure.
- . nombre de vœux illimités
- . prise en compte des priorités avec un quota de 50% et une bonification à l'ancienneté de la demande.
- . période dite « de convergence » pour aller vers le système cible tout en conservant les garanties des agents déjà classés.
- . maintien d'un mouvement spécifique sur poste avec de nouvelles règles.

Pour la CGT Finances Publiques, il reste trop de questions sans réponse, notamment sur les conditions de mise en œuvre des nouvelles règles avec une période de convergence beaucoup trop longue pour beaucoup d'agents. Comment expliquer aux agents que, pour certains, ces nouvelles règles ne s'appliqueront que dans plusieurs années (2014), alors même que les agents auront dès septembre 2011 le même statut, qu'ils seront formés dans les mêmes écoles, qu'ils exerceront dans les mêmes structures mais ne pourront pas faire la même demande de mutation ?

☛ Point sur la mise en place des DISI

Neuf directions interrégionales des services informatiques (DISI) au 01/09/2011 dont Bordeaux pour le sud ouest.

- ⇒ application de la fusion dans le domaine informatique.
- ⇒ **services à compétence nationale** regroupant fonction support (RH, pilotage) et missions informatiques opérationnelles (ex DIT ou CSI).
- ⇒ Les équipes CMI/CMIB garderaient leur implantation géographique mais seront rattachées au DISI.

La CGT a rappelé qu'elle a voté CONTRE la mise en place des DISI lors du CTPC du 29/03/2011 :

- *parce que créer des directions interrégionales entraîne une modification du rôle et des missions informatiques et donc des conséquences pour les utilisateurs.*
- *parce que l'assistance aux utilisateurs sur la base de « plateaux uniques virtuels » est encore un recul de l'aide dont ont besoin les services.*
- *parce que les droits et garanties des personnels concernés sont loin d'être clairement établis et finalisés.*
- *parce que la transformation en « service à compétence nationale » avec signature de conventions avec les directions locales constitue de fait une **contractualisation** des missions dont on peut légitimement s'inquiéter ...*

☛ Classement des postes

Du fait des nouveaux statuts de la catégorie A, le classement des postes comptables doit être révisé tous les 5 ans.

Un nouveau classement va donc être établi qui se substituera à l'actuel à compter du 01/01/2012 :

- ⇒ selon 3 grandes catégories d'indicateurs (encore et toujours) : managérial, financier et de charge.
- ⇒ application d'un coefficient de complexité.
- ⇒ Plusieurs « familles » de postes avec classement entre eux dans une même famille.

A terme, la répartition se fera en 4 catégories avec à l'intérieur plusieurs niveaux.

La direction locale se félicite d'avoir obtenu la modification du classement de plusieurs postes du département.

La CGT n'est pas intervenue sur cette thématique tellement les conditions et la méthode qui prévalent à ce classement sont déconnectées du vécu des postes et services voire tendent carrément à l'ignorer et à le cacher.

☛ Questions diverses

- ◆ La direction nous informe des dernières orientations nationales en matière de santé et sécurité pour 2011 :
 - renforcement médecine de prévention.
 - renforcement doctrine ACO.
 - mise en place d'un outil de suivi des actions des CHS.

Au plan local, nous sommes toujours dans l'attente du remplacement du médecin de prévention.

Pour la CGT, si ces actions vont dans le bon sens (reste à prouver leur efficacité), elle trouve choquant qu'on se soucie plus par exemple, de devoir gérer le stress que de tout simplement l'éviter ...

- ◆ Les représentants CGT souhaitent aborder des problèmes qui ont été soulevés lors de nos heures mensuelles d'informations dans plusieurs sites du département :

- . **DURAS** : départ du chef de poste au 01/07/2011 => il sera remplacé
- . **MEZIN** : ménage non fait depuis le début d'année => contact avec un prestataire de service rapidement. problème pédale d'alarme et de sol en mauvais état => vont voir avec le service concerné.
- . **NERAC** : problème d'une porte d'accès à l'intérieur des locaux => en cours de régularisation.
- . **MIRAMONT** : inquiétudes car problème d'effectif dans la période => intervention de l'EMR pour 15 jours.
- . **MARMANDE Mple** : la situation dans les locaux actuels devait être ponctuelle mais si elle devait durer plus que prévu, les agents craignent de ne pas supporter les conditions de travail difficiles au rez de chaussée => pas de transfert avant 2013 : vont voir pour une solution intermédiaire.
- . **VILLENEUVE Mple** : inquiétudes des personnels sur le transfert à venir vers l'hôtel des finances => 650 000 € de travaux prévus + plusieurs idées déjà soumises à tous les agents qui seront concernés.
- . **SIP d'AGEN** : problème d'acoustique => plusieurs propositions sont à l'étude. problème de chaleur => à voir

- ◆ A propos des ponts naturels, la CGT souhaite préciser sa position : Du fait de la fusion, il paraît nécessaire qu'une véritable enquête soit réalisée les prochaines années auprès des personnels quant à leur choix en matière de ponts naturels. Le fait d'imposer la prise de jours de congés peut très bien ne pas satisfaire un nombre important d'agents.

- ◆ L'administration communique le calendrier des prochaines CAPL.

Siégeaient pour la CGT : J.SALADO (CH Agen Cité) - G.SOTTIL (BIL) - D.GENESTE (T.OPH)

En qualité d'expert : M. RABILLARD (Elu en CAPC)



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,

A renvoyer à :

SNADGI-CGT : à l'attention de Christophe BOUGHAMBOUZ CDI AGEN Cité Administrative

SNT-CGT : Case CGT Trésorerie Générale d'AGEN